



DÉLIBÉRATION N°77 CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2021

DEL 2021.04.21/77

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Police municipale

Etaient présents :

Objet :

Projet d'équipement et de formation de la police municipale : demande de subventions – Région Sud & Etat

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER – CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Etaient représentés :

Date :

15 avril 2021

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Affichage :

15 avril 2021

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 33

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE, Aurélie POYAU

Présents : 28

Absent :

Christian FERRUS

Nombre de suffrages exprimés : 32

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_77-DE
Reçu le 26/04/2021
Publié le 26/04/2021

Rapporteur : M. René MICHEL

VU la loi n° 99-291 du 15 Avril 1999 relative aux polices municipales ;

VU l'arrêté du 14 Avril 2017 modifiant l'arrêté du 3 Août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale ;

CONSIDERANT l'extension envisagée de l'armement de la police municipale à la catégorie B1 – arme létale ;

CONSIDERANT les obligations de formation des agents de police municipale, préalablement à l'armement ;

CONSIDERANT le coût de la formation pratique initiale pour 5 agents qui s'élève à 4 218.75 € HT ;

CONSIDERANT l'évolution des missions et des effectifs de la police municipale nécessitant l'acquisition d'un second véhicule de service ;

CONSIDERANT le coût d'acquisition, estimé à 12 000 € HT, d'un véhicule utilitaire léger d'occasion équipé d'une sérigraphie et d'une rampe lumineuse adaptées ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES ET AFFAIRES GENERALES réunie le 19/04/2021

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De valider l'enveloppe financière de ces formations et de cette acquisition et de décider de leur réalisation ;
- D'approuver le plan de financement suivant pour les formations :

Etat (40%)	1 687.50 €
Autofinancement (60%)	2 531.25 €
Total	4 218.75 €

- D'approuver le plan de financement suivant pour l'acquisition et l'équipement d'un second véhicule de service :

Région (50%)	6 000 €
Autofinancement (50%)	6 000 €
Total	12 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021.04.77-DE
Reçu le 26/04/2021
Publié le 26/04/2021

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POLICE MUNICIPALE DEL 2021.04.21/77

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Arnaud MURGIA